

# « LA DÉFINITION N'APPORTE RIEN POUR LE TRAITEMENT DES CAS D'ANTISÉMITISME »

Carlos Crespo, président du Mrax, dénonce une montée globale du racisme en Belgique, notamment soutenue par des « aventuriers politiques » identitaires.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'association antiraciste Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (Mrax) a été fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par, notamment, Yvonne Jospa et d'autres résistant.e.s communistes juifs. Aujourd'hui, le Mrax, basé à Bruxelles, continue à mener un combat global contre le racisme à travers un travail d'éducation permanente ainsi qu'un travail de soutien juridique et de mobilisation dans les quartiers. Selon Carlos Crespo, président du Mrax, la montée de l'antisémitisme s'inscrit dans le cadre d'une recrudescence plus globale du racisme. Quant à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, elle ne serait d'aucune utilité concrète dans le cadre actuel de la législation anti-discriminations.

**Ensemble ! : Dans l'ensemble, comment percevez-vous l'évolution du racisme en Belgique ?**

**Carlos Crespo :** Le développement du racisme ces dernières années est préoccupant. On a assisté à une libération de la parole raciste. Celle-ci a été favorisée par certains aventuriers politiques - tel Théo Francken - qui ont endossé le rôle de défenseur d'une « identité » soi-disant menacée, et construit leur notoriété dans ce registre en stigmatisant des communautés minoritaires en tant qu'« ennemis intérieurs » etc. Certains ont été plus loin, et on assiste à des formes de libération du passage à l'acte raciste violent. Il y a notamment eu, en 2018, l'agression d'une femme voilée à Anderlecht qui s'est fait insulter, arracher son voile et a été blessée au couteau. Des personnes afrodescendantes ont été molestées au festival Pukkelpop, il y a également eu des menaces à coup de revolver à caractère antisémite à Marchienne-au-Pont, etc. On commence en outre à recevoir des signalements par rapport au développement d'un racisme anti-asiatique... D'un point de vue quantitatif, les signalements que nous recevons concernent le plus souvent des formes de racisme négrophobe, islamophobe ou anti-arabe.

**La définition de l'IHRA vous paraît-elle un instrument utile pour combattre l'antisémitisme ?**

Il y a sans doute une certaine banalisation de l'antisémitisme. La présence au carnaval d'Alost d'un char représentant une série de stéréotypes antisémites en est une illustration. Des clichés antisémites ont été signalés dans des manuels de la grande mosquée de Bruxelles,

par rapport auxquels nous avons écrit un courrier au procureur du roi pour lui demander d'examiner l'opportunité d'engager des poursuites. Nous avons fait de même lorsque Jan Tollenaere, ex-membre de la N-VA, avait tenu des propos antisémites et négationnistes. Nous recevons parfois des signalements individuels, comme celui de cette dame, insultée et harcelée par un de ses voisins. Ce dernier la traitait de « sale juive qui déteste les musulmans », et l'« invitait » à « quitter la Palestine », tout en menaçant de violer ses enfants. Tous les cas de ce type ont donné lieu à des plaintes auprès du procureur du roi, qui peut y donner suite dans le cadre de la législation actuelle. Pour le traitement effectif des cas que nous avons traités, la définition de l'antisémitisme par l'IHRA n'apporte rien de concret. L'enjeu actuel me semble moins de modifier le cadre législatif existant que de l'appliquer effectivement, et entre autres aux réseaux sociaux. Alain Soral, par exemple, vient d'être condamné en France pour antisémitisme, malgré qu'il ait tenté de le dissimuler sous le masque de l'« antisionisme » : cela montre bien que les lois actuelles sont suffisantes. Ce qui est problématique, c'est plutôt le faible suivi (classements sans suite, absence de poursuites, etc.) apporté par le parquet aux plaintes dont il est saisi pour des faits d'incitation à la haine raciale. Faute de moyens ou de volonté ? C'est ainsi que, l'année passée, un jugement a été rendu concernant une plainte introduite... au début des années 2000 ! Mais ce problème concerne l'ensemble des formes de racisme et pas seulement l'antisémitisme.



Carlos Crespo

**Le gouvernement fédéral a réactivé la cellule de veille contre l'antisémitisme, qui regroupe les associations et organisations juives concernées, la police et le parquet. Le Mrax en fait-il partie ?**

Le Mrax reconnaît toute la place que les minorités en proie au racisme et aux discriminations doivent prendre dans le combat contre l'antisémitisme. Cela dit, le Mrax lutte également contre le racisme de façon globale et serait intéressé à participer à ce type de concertation. Mais nous n'y avons pas été invités à ce jour. □